Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 022-212202329-20260623-2026333-DE

DATE DE LA CONVOCATION :
16 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOURHAN

Séance du 23 juin 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-trois juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Plourhan, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Laurent GUÉGAN, Maire ;

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Laurent GUÉGAN, Patrick BATARD, Geneviève GOUJON, Emmanuel FLEURY, Delphine LE ROLLAND, Alain BEUREL, Hervé LE SOUDER, Erwan VIEL, ~~Yann MALENFANT~~, ~~Virginie LE GUILLARD~~, Sandrine LE MOINE, Eloïse BERTHO, Clément GOBIN, Laëtitia JULOU, Marie DARCHE, Aurore VINCKIER, Charlène LE SCANF, Damien ROUSSE, Benjamin LUCO.
Valérie LABROSSE, DGS.

ABSENTS EXCUSES :
Yann MALENFANT qui a donné procuration à Laurent GUÉGAN
Virginie LE GUILLARD qui a donné procuration à Aurore VINCKIER

Charlène LE SCANF a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026/33 Nomination des élus en tant que membres titulaires dans les structures publiques, organismes de regroupement et autres associations de réseaux des collectivités (suite)

3. Désignation d'un élu représentant à la société publique local « Baie d'Armor Aménagement »

En juillet 2016, la loi « Engagement national pour le logement » a donné naissance aux sociétés publiques locales dans le secteur de l'aménagement, les sociétés publiques locales (SPL). Ces sociétés anonymes sont entièrement détenues par au moins deux collectivités locales (ou leurs groupements). Elles ne peuvent intervenir qu'au bénéfice de leurs actionnaires publics et sur leurs seuls territoires. Considérés comme des prolongements naturels de leurs collectivités locales actionnaires, les SPL se vient directement confiées des missions par ces dernières, sans mise en concurrence. Ce statut intéresse les collectivités désireuses de maîtriser pleinement leur développement urbain et de s'appuyer sur un opérateur qu'elles contrôlent totalement. De nombreuses opérations d'aménagement sont envisageables qu'elles soient de type urbain ou de type économique. C'est pourquoi Saint-Brieuc Agglomération et les 14 communes qui la composent, ont créés le 8 juin 2012 la société publique locale « Baie d'Armor Aménagement ».
Au regard de la complexité et de la diversité des dossiers d'aménagement urbain et de la charge de travail des services, il avait été proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur une prise de participation à la société publique locale « Baie d'Armor Aménagement », dit B2A, situé 8 quai Armez à Saint-Brieuc. Les prestations de cette société vont des études pré-opérationnelles, à l'aménagement et/ou l'exploitation des ouvrages ou équipements commandés. Chaque mission commandée (A.M.O.,

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 022-212202329-20260623-2026333-DE

mandat, concession, convention de partenariat) est contractualisée avec la société et soumise à un versement de prestation.
L'intérêt de la commune est de répondre plus facilement à des projets d'aménagement urbain et de bénéficier de l'expertise de la SPL acquise depuis sa création en 2012.

Des exemples de projets :

- Etude de faisabilité : bien sans maître, quel avenir Le Leslay, rue du Midi Plérin, Gendarmerie à Ploeuc l'Hermitage, site de l'ancienne mairie à Erquy
- Réalisation de lotissement : La Méaugon, Plaintel, La Harmoye, Ploeuc l'Hermitage, Saint-Carreuc, Hillion, Saint-Brieuc, Le Foeil, Langueux, Trégueux, Yffiniac
- Aménagement urbain : Rue du Midi Plérin, Centralité de Planguenoual à Lamballe Armor, centre-bourg de Lanfains, ilot du quai Armez Saint-Brieuc, Hall n°3 de Brézillet à Ploufragan
- Construction d'un bâtiment économique : maison des douanes à Saint-Brieuc, ressourcerie à Trégueux, atelier Relais du Lié à Ploeuc l'Hermitage
- Création d'une ZAC : ZAC Porte de l'Ic à Pordic, Le Clos Briens à Saint-Donan
- Equipement public : école des lutins à Ploeuc l'Hermitage et Pôle Enfance Famille à Plédran
- Réhabilitation de bâtiment : réhabilitation logement à Lanfains, Mairie à Saint-Carreuc, Maison de Santé à Jugon-Les-Lacs, maison du directeur du Haras à Lamballe Armor

Afin de représenter la collectivité au sein de cette société, il est demandé au Conseil Municipal de nommer un représentant de la collectivité qui siègera à l'Assemblée Générale et de proposer un administrateur pour siéger au Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,
DÉSIGNE pour représenter la commune au sein de la SPL « Baie d'Armor Aménagement » :

SPL Baie d'Armor Aménagement
Laurent GUÉGAN

Pour extrait conforme au registre.
Le Maire,

MAIRIE DE PLOURHAN
22410

Laurent GUÉGAN